

SOVATRISE

Site de Chassieu et Saint-Priest (69)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour l'exploitation d'une plateforme de valorisation de terres et de bétons pollués - PIECE II : Résumé non technique

Rapport

Réf : CACICE200363 / RACICE04087-01

BME / JPT

10/11/2020




SOVATRISE

Site de Chassieu et Saint-Priest (69)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour l'exploitation d'une plateforme de valorisation de terres et de bétons pollués - PIECE II : Résumé non technique

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de SÉCHÉ ÉCO-SERVICES

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	10/11/2020	01	B. MENNESSIER 	J-P. LENGLET	J-P. LENGLET

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACICE200363 / RACICE04087-01
Numéro d'affaire :	A51715
Domaine technique :	IC01
Domaine technique :	ICPE - DDAE

BURGEAP Agence Centre-Est • 19, rue de la Villette – 69425 Lyon CEDEX 03
Tél : 04.37.91.20.50 • Fax : 04.37.91.20.69 • burgeap.lyon@groupeginger.com

SOMMAIRE

Avant-Propos	4
1. Résumé non technique de l'étude d'impact	6
1.1 Synthèse des enjeux	6
1.1.1 Aires d'études	6
1.1.2 Critères de hiérarchisation	6
1.1.3 Tableau de synthèse.....	6
1.2 Analyse des effets sur l'environnement	8
1.2.1 Critères de hiérarchisation des impacts	8
1.2.2 Synthèse des impacts	8
1.2.3 Synthèse des mesures prévues pour le projet	14
1.2.3.1 Mesures de réduction et d'évitement	14
1.2.3.2 Mesures de compensation	14
1.2.3.3 Mesures d'accompagnement	14
1.2.3.4 Analyse des effets sur la santé des populations	15
2. Résumé non technique de l'étude de dangers.....	16

TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des enjeux	6
Tableau 2 : Synthèse de l'impact futur du site sur l'environnement.....	9
Tableau 3 : Distances maximales d'effets des accidents retenus.....	16

FIGURES

Figure 1 : Cartographie des distances enveloppe des effets thermiques maximales des scénarios accidentels majeurs retenus	17
Figure 2 : Cartographie des distances enveloppe des effets de surpression maximales des scénarios accidentels majeurs retenus	18

Avant-Propos

La société SOVATRISE (Société de Valorisation et de Tri Séché Eiffage) dont le siège social est situé rue Blaise Pascal – 69680 CHASSIEU projette la création d'une plateforme de gestion de terres et bétons pollués (matériaux pollués).

Cette future plateforme sera située sur la zone industrielle « Mi-plaine », à cheval sur les communes de Saint-Priest et de Chassieu (69). Elle occupera une partie de l'actuel site de recyclage de matériaux exploité par la société VERDOLINI RECYCLAGE qui est actuellement en activité et classée ICPE soumise à autorisation concernant les rubriques suivantes :

- 2515-1 : concassage, criblage de produits minéraux (autorisation) ;
- 2517-1 : transit de produit minéraux (enregistrement).

Les futures activités réalisées sur le site par la société SOVATRISE seront les suivantes :

- Réception, pesée et stockage,
- Tri, criblage, lavage, traitement physico-chimique, traitement biologique, et traitement thermique,
- Analyses réception / évacuation,
- Chargement et évacuation vers les filières de valorisation ou d'élimination autorisées.

La capacité de traitement des déchets envisagée s'élèvera à 150 000 tonnes/an.

Les rubriques ICPE concernées par le projet seront les suivantes :

- 2718-1 : transit, regroupement, tri de déchets dangereux (autorisation),
- 2770 : traitement thermique des déchets dangereux (autorisation),
- 2771 : traitement thermique des déchets non dangereux (autorisation),
- 2790 : traitement de déchets dangereux (autorisation),
- 2791-1 : traitement de déchets non dangereux (autorisation),
- 3510 : élimination ou valorisation de déchets dangereux (autorisation),
- 3532 : valorisation ou valorisation et élimination de déchets non dangereux (autorisation),
- 3550 : stockage temporaire de déchets dangereux (autorisation),
- 2515-1 : broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes (enregistrement),
- 2716-1 : transit, regroupement, tri de déchets non dangereux (enregistrement).

Le présent Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) est rédigé conformément aux articles R512-2 à R512-10 (Livre V - Titre Ier – Chapitre II – section 1) du Code de l'environnement. Il comporte les 6 pièces distinctes suivantes :

- Pièce I : Note de Présentation Non Technique ;
- **Pièce II : Résumé Non Technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, qui synthétise les principaux axes de l'étude et les conclusions obtenues ;**
- Pièce III : Dossier Administratif et Technique, présentant le site et le cadre réglementaire de l'étude ;
- Pièce IV : Etude d'Impact, permettant d'évaluer les conséquences que peut entraîner le fonctionnement des installations sur l'environnement (hors risque accidentel traité dans l'étude des dangers) et d'identifier les mesures de réduction, évitement, accompagnement ou compensation des impacts ;

- Pièce V : Etude Des Dangers, qui rend compte de l'examen effectué pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques de l'installation ;
- Pièce VI : Annexes, qui regroupe les différents documents non intégrés au corps du texte, dont notamment les plans réglementaires et les études spécifiques.

Nota : Les pièces de ce dossier constituent un ensemble. En conséquence, toute information prise hors de son contexte peut devenir erronée ou incomplète.

Le présent document constitue la Pièce II du dossier.

Ce dossier a été élaboré par :

BURGEAP – Agence de Lyon
19 rue de la Villette
69425 LYON Cedex 3

Les données concernant les installations, leurs modes de fonctionnement et les modes d'exploitation émanent de la société SOVATRISE qui en assure l'authenticité.

1. Résumé non technique de l'étude d'impact

1.1 Synthèse des enjeux

1.1.1 Aires d'études

L'étude du contexte environnemental est réalisée selon 2 aires d'étude privilégiées :

- l'aire d'étude rapprochée, qui correspond à un rayon de 500 m autour du site, permettant de visualiser les environs proches de celui-ci ;
- l'aire d'étude classique, qui correspond au rayon d'affichage, soit un rayon de 3 km autour du site.

Selon les thématiques, l'aire pourra toutefois être réduite ou élargie en fonction des données présentées ; cela sera alors précisé.

1.1.2 Critères de hiérarchisation

Un élément de l'environnement présente un enjeu lorsque, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une portion de son espace ou de sa fonction présente une valeur au regard de préoccupations écologiques, urbanistiques, patrimoniales, culturelles, sociales, esthétiques, techniques, économiques, etc.

La hiérarchisation des enjeux de l'environnement a été réalisée selon une cotation qualitative en quatre niveaux :

- **Rouge** = enjeu fort
- **Orange** = enjeu modéré
- **Jaune** = enjeu faible
- **Bland** = sans enjeu.

1.1.3 Tableau de synthèse

Le tableau qui suit synthétise les enjeux identifiés pour chaque thématique.

Tableau 1 : Synthèse des enjeux

Thématique		Cible	Niveau d'enjeu
Sols Sous-Sols	Retrait-gonflement des argiles	Site en zone d'aléa faible : Zone sur laquelle la survenance d'un sinistre est possible en cas de sécheresse importante, mais avec des désordres ne touchant qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, proximité d'arbres ou hétérogénéité du sous-sol par exemple). Le bâtiment existant n'est pas entouré de végétation et ne présente apparemment pas de défaut de construction.	Faible
	Risque sismique	Site en zone de sismicité 3. Le seul bâtiment est d'importance III. Ce bâtiment n'est soumis à aucune disposition particulière du point de vue de la réglementation sismique.	Modéré
	Qualité	Les investigations réalisées sur les sols n'ont pas mis en évidence d'altérations particulières. Les sols doivent être protégés vis-à-vis des futures activités.	Fort

Thématique		Cible	Niveau d'enjeu
Eaux	Usage	Site en dehors de tout périmètre de protection AEP.	Nul
Eaux souterraines	Qualité	Etat chimique de la nappe souterraine « médiocre » en 2017 en amont et en aval du site. Objectif de bon état chimique de la nappe en 2027. A prendre en compte dans la conception du site (étanchéité des plateformes et voiries). Traces présentes de substances (baryum, hydrocarbures, tétrachloroéthylène) à prendre en compte dans l'état initial du réseau de surveillance du site.	Modéré
Eaux souterraines	Risque inondation	Le site n'est pas concerné par l'aléa de remontée de nappe. La profondeur des eaux souterraines au droit du site est d'environ 20 m.	Nul
Eaux superficielles	Risque inondation	Site en dehors des zones à risques d'inondation du PPRi.	Nul
Air	Qualité	Premières habitations à 700 m du site et ERP sensible à 1,5 km du site. L'étude d'impact devra permettre d'évaluer si le projet crée un impact.	Modéré
	Odeurs	Premières habitations à 700 m du site et ERP sensible à 1,5 km du site. L'activité n'est pas génératrice d'odeurs.	Nul
Paysage		Paysage à dominante industrielle avec quelques espaces arborés à l'ouest. Espace déjà industrialisé	Faible
Zones naturelles		Aucune zone naturelle n'est présente dans un rayon de 3 km autour du site étudié. Le corridor écologique le plus proche est situé à 8 km au sud-est du site étudié.	Nul
Zones humides		Site inclus dans un environnement à assez forte/forte probabilité de zones humides, associé au couloir de Décines. Cependant, la cartographie des zones humides existantes réalisée par la FRAPNA indique l'absence de zones humides au droit et à proximité du site étudié (< 1 km). De plus, rappelons que le site d'étude à caractère artificiel ou très anthropisé présente un anthroposol d'origine artificielle qui ne peut pas relever d'un sol de zone humide.	Faible
Faune-Flore-Habitats naturels		Enjeux limités compte tenu de l'activité industrielle du site et de sa situation en zone industrielle.	Nul
Populations environnantes	Santé	Site implanté dans une zone industrielle. Premières habitations à 700 m du site et ERP sensible à 1,5 km du site. L'étude d'impact devra permettre d'évaluer si le projet crée un impact.	Fort
Patrimoine culturel		Le site n'a pas d'emprise sur un périmètre de protection de monument historique, sur une zone de suspicion de patrimoine archéologique ou sur une aire mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.	Nul

Thématique	Cible	Niveau d'enjeu
Activités agricoles	2 IGP sont présentes sur les communes Chassieu, Bron, Genas, Saint Bonnet-de-Mure et Saint-Priest Les terrains agricoles cultivés les plus proches sont à plus de 570 m au nord-ouest du site. L'étude d'impact devra permettre d'évaluer si le projet crée un impact.	Faible
Tourisme et loisirs	Zone industrielle : absence de source d'intérêt de tourisme et loisirs dans l'environnement proche	Nul
Activités industrielles	Site en zone industrielle. Le site étudié n'est pas concerné par un PPRT. A priori, aucune activité voisine n'est sensible à l'activité projetée.	Faible
Infrastructures de transports et trafic	Site en zone urbaine avec des infrastructures routières développées. Impact du trafic routier lié à l'activité du site à évaluer dans l'étude d'impact.	Faible
Réseaux	Présence d'un réseau de gaz GRTgaz et d'un réseau électrique en partie sud du site. Aucun de ces réseaux ne traverse le site, cependant il est concerné par les servitudes d'utilité publique associées au réseau GRT-gaz.	Faible
Bruits et vibrations	Environnement relativement sonore (zone industrielle) avec passage de nombreux poids-lourds ; activités potentiellement sources de bruit. Premières habitation à 700 m du site. L'étude d'impact devra permettre d'évaluer si le projet crée un impact.	Faible
Pollutions lumineuses	Zone industrielle avec éclairage permanent de nuit. Le site ne sera exploité en période nocturne que pendant l'hiver en début et fin de journée.	Faible

1.2 Analyse des effets sur l'environnement

1.2.1 Critères de hiérarchisation des impacts

La hiérarchisation des impacts du site sur l'environnement a été réalisée selon une cotation qualitative en cinq niveaux :

- **Rouge** = impact fort
- **Orange** = impact modéré
- **Jaune** = impact faible
- **Blanc** = sans impact
- **Vert** = impact positif

1.2.2 Synthèse des impacts

Le tableau qui suit synthétise l'impact du site pour chaque thématique et l'impact supplémentaire que représente le projet par rapport au site actuel.

Les impacts sont évalués directement avec la prise en compte des mesures de réduction prévues sur le site.

Tableau 2 : Synthèse de l'impact futur du site sur l'environnement

Thématique	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation	Impact résiduel
Géologie	Comblement de la surface actuellement occupée par la maison	Peu d'infiltration d'eau sur le site donc retrait – gonflement des argiles réduit	-	Peu d'infiltration d'eau sur le site donc retrait – gonflement des argiles réduit
Pollution des sols	Traitement de terres polluées	Apport de polluant via les matériaux de remblais Lixiviation des polluants contenus dans les terres à traiter	Remblaiement avec des matériaux inertes et couche imperméable en surface Traçabilité des matériaux de remblais Couverture imperméable en surface Collecte et traitement des lixiviats	-
Eaux souterraines - Qualité	Traitement de terres polluées	Augmentation de la charge polluante rejeté au milieu naturel (MES, HCT, DCO, DBO ₅ , métaux)	Imperméabilisation au droit des surfaces de stockage et de traitement des matériaux avec collecte des eaux pluviales issues des voiries (notamment les zones de stockage des matériaux) Suivi de la qualité des eaux souterraines via le réseau piézométrique du site	-
Eaux souterraines - Inondation	Traitement de terres polluées	Le site n'est pas concerné par l'aléa de remontée de nappe. Rappelons que la profondeur des eaux souterraines au droit du site est d'environ 20 m.	-	-
Consommation en eau	Exploitation de la plateforme	Consommation d'eau potable pour les besoins domestiques : 250 m ³ /an Consommation pour l'exploitation de la plateforme : environ 1 100 m ³ /an	Réutilisation au maximum de l'eau pluviale des voiries et aires de stockage des matériaux	Faible
Eaux superficielles – Qualité	Eaux de ruissellement et lixiviats collectés sur la plateforme contenant des métaux, MES, HC	Augmentation de la charge polluante rejeté au milieu naturel (MES, HCT, DCO, DBO ₅ , métaux)	Collecte et traitement des eaux pluviales de voiries (notamment les zones de stockage des matériaux) avec des bassins primaires de décantation, déboureur-séparateur et filtration sur charbon actif puis stockage dans des bassins de contrôle avant rejet dans le réseau de collecte de la zone Rejet par bâchée si analyses conformes	Rejet contrôlé de charge polluante vers une station d'épuration adaptée et autorisée : impact faible, indirect via le rejet de la STEP

Thématique	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation	Impact résiduel
Eaux superficielles – Inondation	Localisation du site	Aucun étant donné que le site n'est pas localisé en zone inondable	-	-
Eaux superficielles – Inondation interne	Imperméabilisation du site	Risque d'accumulation d'eaux pluviales sur le site et rejet non maîtrisé	Bassins de rétention et bassins de contrôle dimensionnés avec une pluie de retour 30 ans.	-
Qualité de l'air	Forte augmentation du trafic PL en phase chantier (max 2 mois) Augmentation du trafic PL en phase d'exploitation Rejet canalisé et diffus dus à l'exploitation des biopiles, du thermopile, du criblage, du lavage et de la circulation et les mouvements de matériaux sur le site	Rejets de gaz d'échappement (CO ₂ , CO, SO ₂ , COV) Rejets de gaz de combustion et de désorption (SO ₂ , particules, métaux, benzène, COV) Emissions diffuses (poussières, COV)	Traitements physico-chimique et biologique réalisés dans le bâtiment limitant toute émanation de poussières. Le terre thermique est recouvert de béton, empêchant également l'envol des poussières. Aspiration puis traitement des émanations gazeuses et particulaires des biopiles et du terre thermique. Traitement des émanations gazeuses et particulaires par filtre à charbon actif Humidification des terres et des routes si nécessaires. Criblage et lavage à l'eau des terres Camions de transport bâchés	Rejet canalisé contrôlé Réduction des rejets diffus et contrôle en limite de propriété des retombées
Odeurs	Manipulation et traitement de terres polluées potentiellement odorantes	Emissions d'odeurs des andains de terres polluées	Contrôle admission et réception pour refus sur site des matériaux odorants	-
Climat et utilisation rationnelle de l'énergie	Consommation de carburant par les engins sur site, par les PL pour le transport des terres polluées puis des terres dépolluées Combustion de GPL pour le chauffage du terre thermique	Utilisation de combustibles fossiles et dégagement de gaz à effet de serre par les engins de chantier, les poids-lourds et le traitement thermique des matériaux	Suivi régulier des paramètres de fonctionnement du process de désorption thermique permettra d'optimiser la consommation d'énergie (combustible fossile) Passage des gaz sur filtre, contrôle des gaz émis	Emissions contrôlées après filtration

Thématique	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation	Impact résiduel
Paysage et morphologie	Stockage de tas de matériaux en extérieur Déconstruction de la maison, mais ne prévoit pas la construction de nouveaux bâtiments, hormis l'installation de containers de faible hauteur Construction d'une cheminée de 18 mètres de haut à proximité du hangar existant.	Le site se trouve en zone industrielle. La partie la plus visible lié au projet serait la cheminée qui dépassera de quelques mètres la toiture existante.	-	Nous considérons que le site se situant dans un espace industrialisé, l'impact sur le paysage est négligeable
Zones naturelles	Localisation du site	Les zones naturelles recensées sont éloignées du site et aucun impact sur ces dernières n'a été démontré	-	-
Faune-Flore	Suppression de la maison et de l'espace végétalisé (arbres, arbustes et pelouse) présent à proximité	L'aménagement du site prévu dans le cadre du projet implique le terrassement et le remblaiement de la partie occupée par la maison (200 m ²) et l'espace végétalisé (1 100 m ²), donc une destruction d'une partie de la faune et de la flore ou de leur présence sur site. Travaux sources d'émissions sonores qui pourraient perturber les cycles de reproduction de la faune.	Occupation de la périphérie du site par des espaces végétalisés d'une surface d'environ 2 500 m ² . La société SOVATRISE disposera d'engins de terrassement et d'un contrat avec une entreprise d'espaces verts qui permettra la mise en œuvre et la gestion sur le long terme de ces espaces verts. cf. Bruits et Vibrations	Compensation des surfaces vertes supprimées
Patrimoine culturel	Absence d'enjeu	-	-	-
Activités agricoles	Absence d'enjeu	-	-	-
Tourisme et loisirs	Absence d'enjeu	-	-	-
Activités industrielles	Traitement de matériaux pollués	Sous-traitance en phase chantier et création d'emploi en phase exploitation Taxe locale	-	Sous-traitance en phase chantier et création d'emploi en phase exploitation Taxe locale

Thématique	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation	Impact résiduel
Infrastructures de transport et trafic	Evacuation des matériaux de déconstruction de la maison Apport de terres pour remblaiement de la zone occupée par la maison Déchargement / chargement de matériaux	Augmentation du trafic routier (importante pour le site en phase chantier, faible en phase d'exploitation)	Privilégie l'origine et la destination locale ou proche des terres à traiter / traitées, et notamment l'évacuation des matériaux traités vers le site voisin VERDOLINI RECYCLAGE de Chassieu	Augmentation du trafic routier (négligeable par rapport au trafic local de la zone)
Réseaux	Réseaux existants condamnés en amont du site ; création de nouveaux réseaux et extension de certains réseaux existant sur le site déjà exploités	Présence de réseaux d'assainissement, électrique	Entretien régulier des réseaux internes au site	-
Bruits et vibrations	Traitement de matériaux pollués	Opération de démolition et de remblaiement en phase chantier Circulation de PL et d'engins de chantier Unité de criblage Unité de traitement des rejets gazeux	Travaux et exploitation de jour uniquement Unité de criblage présente 3 mois/an en plusieurs campagnes de 2-3 semaines par an L'unité de criblage sera placée à plus de 35 m des limites de propriété Puissance acoustique du refoulement de l'extracteur à 102 dB(A) maximum	Augmentations temporaires de l'impact sonore du site, sans dépassement des seuils réglementaires vers les ZER. Dépassement peu fréquent en limite de propriété sur des zones sans présence humaine permanente
Nuisances lumineuses	Travaux et exploitation de jour uniquement	Eclairage temporaire en période hivernale le matin et en fin d'après-midi	-	-
Gestion des déchets	Travaux et exploitation de la plateforme	Phase travaux : Production de déchets de type matériaux de chantier et déchets ménagers et assimilés Phase d'exploitation : Production d'ordures ménagères, de déchets classiques de bureau, des filtres à charbon actifs, des boues provenant du filtre presse de l'unité de lavage, des bassins de décantation et du séparateur hydrocarbures, des bétons, des emballages propres et souillés et des chiffons souillés	Stockage, tri et évacuation des déchets en filières adaptées	Faible

Thématique	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation	Impact résiduel
Volet sanitaire	Exploitation de la plateforme	Exposition par inhalation : <ul style="list-style-type: none"> • Quotient de danger sommé = 0,25, • ERI = $4,5 \cdot 10^{-6}$. Exposition par ingestion : <ul style="list-style-type: none"> • Quotient de danger sommé = 0,005 (enfants), • ERI = $1,6 \cdot 10^{-6}$. 	Traitements physico-chimique et biologique réalisés dans le bâtiment limitant toute émanation de poussières. Le terre thermique est recouvert de béton, empêchant également l'envol des poussières. Aspiration puis traitement des émanations gazeuses et particulaires des biopiles et du terre thermique. Traitement des émanations gazeuses et particulaires par filtre à charbon actif. Humidification des terres et des routes si nécessaires.	Faible

Les principaux impacts du site projeté seront sur les domaines de l'air, de l'eau, du bruit et de l'utilisation de l'énergie. Toutefois, l'impact du projet sur l'environnement sera non significatif grâce à la mise en place de mesures sur le site.

1.2.3 Synthèse des mesures prévues pour le projet

1.2.3.1 Mesures de réduction et d'évitement

L'étude d'impact fait référence à plusieurs mesures de réduction et d'évitement. La plupart de ces mesures sont intégrées au projet et n'ont pas de coût spécifique. Le tableau suivant précise les coûts des principales mesures du projet.

Tableau 5 : Coûts des principales mesures du projet

Thématique	Mesures prises ou prévues	Type de mesure	Modalités de suivi	Coût
Pollution des sols	Remblaiement avec des matériaux inertes et couche imperméable en surface Traçabilité des matériaux de remblais Couverture imperméable en surface	Evitement	-	400 k€
Pollution des sols et des eaux	Collecte séparative et traitement des eaux de ruissellement de voiries et des eaux industrielles Traitement des eaux de lavage des terres	Réduction	Analyses des eaux avant rejets (à chaque bâché) Contrôle semestriel des eaux souterraines	80 k€ 5 k€ / an 5 k€ / an
Qualité de l'air	Traitement de l'air extrait des biopiles et terre thermique (charbon actif) – Location et fonctionnement	Réduction	Analyses des rejets atmosphériques canalisés	25 k€/an 25 k€ / an
Climat et utilisation rationnelle de l'énergie	Optimisation du process	Réduction	Suivi régulier des paramètres de fonctionnement du process de désorption thermique	8 k€ / an
Paysage	Plantation de haies arbustives et buissons d'essences locales en périphérie du site	Réduction	Entretien des plantations	30 k€ 6 k€ / an
Bruits et vibrations	-	-	Etude de mesures acoustiques tous les 3 ans	3 k€ / 3 ans

Ainsi, les mesures spécifiques du projet totalisent ponctuellement 510 k€ et 25 k€/an, ainsi que 56 k€/an pour le suivi.

1.2.3.2 Mesures de compensation

Etant donné que l'impact résiduel du projet est faible, aucune mesure de compensation n'est nécessaire.

1.2.3.3 Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement du site seront :

- la surveillance de la qualité des eaux,

- la surveillance des émissions atmosphériques,
- la surveillance des émissions sonores,
- le registre des déchets.

1.2.3.4 Analyse des effets sur la santé des populations

Le risque sanitaire de l'installation dans son fonctionnement futur est **non significatif pour toute voie d'exposition au niveau des zones habitées et des zones industrielles**. Il est principalement lié :

- pour les effets à seuil :
 - à l'inhalation de benzo(a)pyrène et de poussières d'arsenic ;
 - à l'ingestion d'arsenic.
- pour les effets sans seuil :
 - à l'inhalation de chrome VI ;
 - à l'ingestion d'arsenic.

1.2.3.5 Compatibilité du projet avec l'affectation des sols et vis-à-vis des plans prévus aux articles L. 541-11, L. 541-11-1, L. 541-13 du code de l'environnement et à l'article L. 4251-1 du code des collectivités territoriales

Le site est compatible avec les dispositions Le site est compatible avec les dispositions du PLU-H de la Métropole de Lyon.

1.2.3.6 Remise en état du site

Les opérations de remise en état seront réalisées de sorte à ce que le site soit compatible avec l'usage industriel futur.

1.2.3.1 Effets cumulés

Absence d'effet cumulé significatif avec d'autres projets.

2. Résumé non technique de l'étude de dangers

Les potentiels de danger du site pour son environnement sont :

- L'accident de circulation (d'engin ou poids-lourds),
- La perte de confinement de matières en transit sur les plateformes de traitement (lors des transports et manutention),
- Le rejet d'eaux de ruissellement polluées suite au débordement du bassin tampon et des bassins de contrôle,
- L'éclatement du réservoir de GPL sous l'effet de la chaleur et la perte de confinement du GPL au niveau de la canalisation de distribution ou des brûleurs de chauffe,
- L'incendie du filtre à charbon actif de l'unité de traitement des gaz.

Les cibles d'un accident potentiel sont :

- Les voies routières à proximité du site ;
- Les industries à proximité du site.

Huit scénarios accidentels ont été étudiés dans l'analyse préliminaire des risques. **Cinq scénarios accidentels ont été identifiés comme pouvant avoir des effets hors site ou des effets dominos, et ont été modélisés.**

Les distances d'effets des phénomènes dangereux envisageables sont regroupées dans le tableau ci-après.

Trois distances d'effets potentiels sont évaluées pour chaque type d'effet (effets thermiques, effets de surpression, effets toxiques) :

- ZELS : zone des effets létaux significatifs ;
- ZEL : zone des effets létaux ;
- ZEI : zone des effets (blessures) irréversibles.

Pour les effets de surpression, une quatrième zone est envisagée (ZEII) correspondant à des effets irréversibles indirects (blessures par bris de verre).

Tableau 3 : Distances maximales d'effets des accidents retenus

N° du scénario	Désignation des phénomènes dangereux	Distance d'effets max à 1,5 m de hauteur			
		ZELS	ZEL	ZEI	ZEII
Scénario 4	Incendie d'une nappe de carburant	20 m	25 m	30 m	-
Scénario 6	BLEVE de la cuve de GPL	10 m	13 m	32 m	64 m
Scénario 8	Effets de surpression de l'UVCE en cas de rupture guillotine d'une canalisation de GPL	5 m	6 m	12 m	24 m
Scénario 8	Effets thermiques de l'UVCE en cas de rupture guillotine d'une canalisation de GPL	8,7 m	8,7 m	9,6 m	-
Scénario 9	Explosion de la chambre de combustion d'un brûleur du tertre thermique	< 1 m	< 1 m	< 1 m	< 1 m
Scénario 10	Incendie du filtre à charbon actif	9 m	6,5 m	4,5 m	-

Ces distances sont cartographiées ci-après par type d'effet.

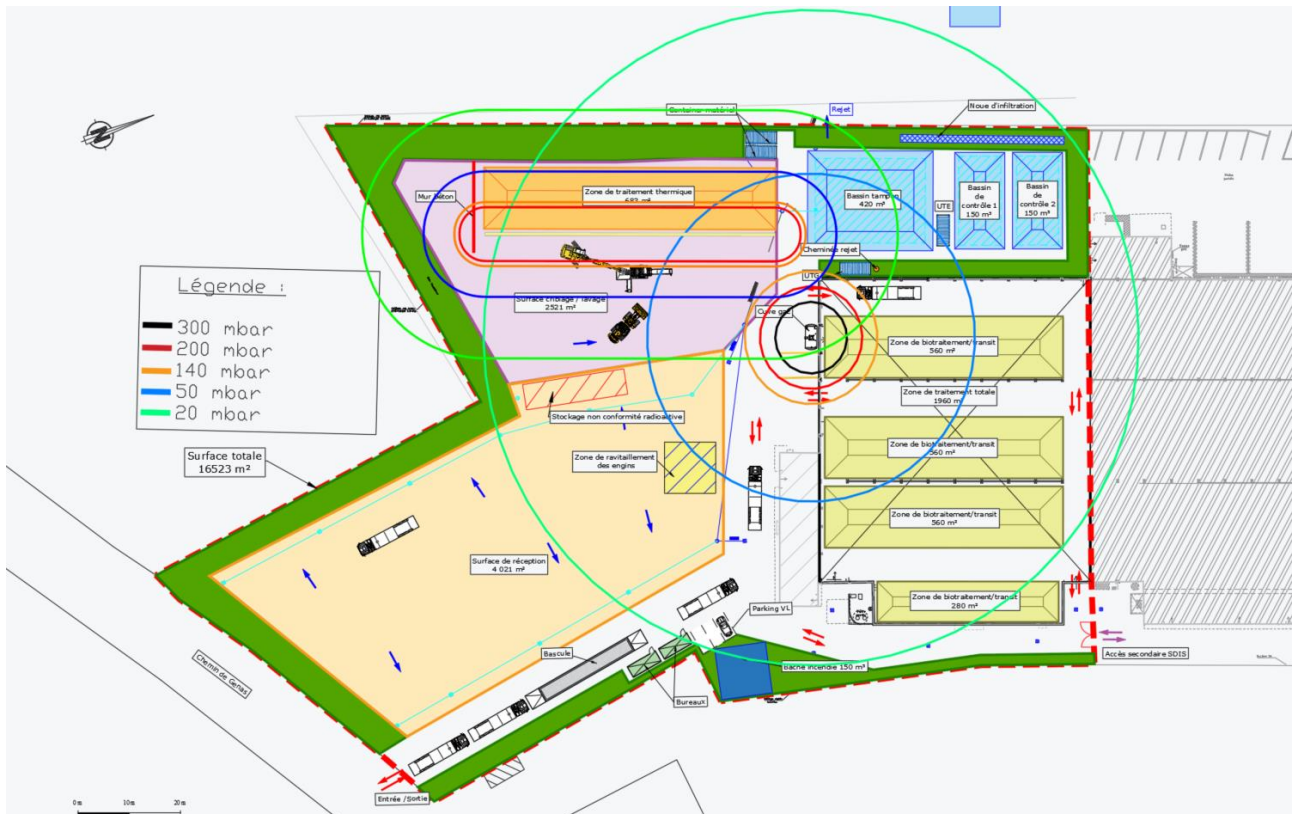


Figure 2 : Cartographie des distances enveloppe des effets de surpression maximaux des scénarios accidentels majeurs retenus

Les terrains immédiatement adjacents à l'ouest et au sud sont uniquement touchés par des effets de surpression de 20 mbar.

Les effets thermiques sont confinés à l'intérieur des limites de propriété.

Le site dispose des moyens de prévention et d'intervention adaptés aux risques présentés par les activités.

Des mesures de réduction des risques sont en place tel que détaillé ci-après.

Mesures préventives

Des documents internes concernant la sécurité seront mis en place par SOVATRISE : Document Unique, Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits utilisés, plan de prévention, fiches de postes, consignes d'intervention, affichages réglementaires, etc. Les salariés seront équipés d'équipements de protection individuelle (EPI) pour la réalisation de leurs travaux et lors de la manipulation des produits.

Chaque nouveau salarié, intérimaire ou stagiaire recevra une formation d'accueil le jour de son arrivée sur le site. Celle-ci aura pour objectif de présenter l'ensemble des installations du site et leur fonctionnement au nouveau collaborateur.

Le personnel a reçu une formation à l'utilisation des extincteurs. Des équipiers d'intervention sont formés.

Le site est clôturé.

Pour éviter un risque d'effet domino de l'incendie du charbon actif sur la membrane du bassin tampon qui collecte les eaux d'extinction incendie, un écran thermique de 2,5 m sera mis en place entre le caisson du charbon actif et le bassin tampon.

Moyens d'intervention privés

Le site sera équipé d'extincteurs, d'une réserve d'eau incendie de 150 m³.

De ce fait, les risques présentés par le site sont acceptables.